

L'actualité suisse

Décès de la doyenne du canton de Genève

GENEVE, 5. — La doyenne du canton de Genève, Mme Sophie Niess, qui avait fêté son centième anniversaire au mois de juillet de l'année dernière, est décédée dans la nuit de mercredi à jeudi à l'hôpital cantonal où elle avait été admise récemment, après avoir été pensionnaire de l'Asile de la vieillesse à Vessy, pendant une dizaine d'années.

La benzine vendue à 54 ct. le litre ?

Un de nos confrères du matin a annoncé hier que divers postes à essence, en Suisse orientale en tout cas, vendent, depuis quelques jours, le précieux produit à 55 centimes le litre. Et le journal de poser légitimement la question : Va-t-on au-devant d'une nouvelle baisse généralisée ?

Renseignements pris par la « Feuille d'avis de Lausanne », il est exact qu'une douzaine de « stations » helvétiques débitent la benzine à un tel prix. Il y a même un garagiste bernois qui la vend à 54 centimes le litre ?

Mais ce ne sont là que des cas isolés de commerçants rognant sur leurs marges bénéficiaires pour faire concurrence à leurs confrères. Le mouvement n'a donc pas, pour le moment, l'ampleur de celui du mois passé qui, partant de Bâle amena l'ajustement de prix de 60 à 57 centimes pour toute la Suisse, en date du 23 février.

A l'Union suisse de la benzine, à Zurich, on paraît assez mécontent de cette nouvelle action et on va jusqu'à qualifier leurs auteurs de « gâcheurs »...

A la Commission scolaire Une nomination disputée au Gymnase

La Commission scolaire s'est réunie hier soir en la salle du Conseil général sous la présidence du Dr Henri KAUFMANN, vice-président.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par le secrétaire, l'assemblée s'occupe de la nomination d'un nouveau professeur de français au Gymnase. M. TISSOT, directeur, oriente tout d'abord la Commission en indiquant que cinq offres lui sont parvenues. M. Tissot cite les noms des candidats et fait mention de leurs titres et qualités. Après cette énumération, il semble que la candidature de M. Yves VELAN doit être retenue, car il se trouve être le seul des cinq postulants à posséder sa licence d'enseignement. D'autre part, de nombreuses lettres de recommandation émanant de personnalités éminentes donnent à penser qu'il s'agit d'un sujet très brillant. Enfin, M. Velan, qui a déjà effectué un remplacement en notre gymnase, a donné à cette occasion entière satisfaction au directeur qui le recommande chaleureusement aujourd'hui.

Débat autour d'une candidature

Prenant la parole, le Dr KENEL, P. N. combat cette proposition en indiquant que M. Velan appartient au parti popiste et qu'il est actuellement conseiller général de la commune de Nyon. M. Kenel souligne le danger de nommer un professeur communiste au Gymnase et insiste sur l'influence qu'un tel maître peut exercer sur ses élèves. En conclusion M. Kenel propose le renvoi de la question au Conseil sco-

laire, qui procéderait à une nomination provisoire et ouvrirait un nouveau concours.

M. COSTET (POP) intervient et précise immédiatement qu'il combat la proposition Kenel. La Commission scolaire doit juger de la compétence professionnelle du candidat et non de ses convictions politiques, affirme-t-il. Et il cite en exemple trois excellents professeurs du Gymnase, tous trois très appréciés de leurs élèves... et appartenant tous trois à des partis politiques différents !

M. TISSOT, directeur du Gymnase, reprend alors la parole pour déclarer que la question a dévié. Il ne le regrette d'ailleurs pas, car il était bon que cette question-là fût une fois mise au clair. Mais il maintient absolument sa position. « On doit respecter les convictions politiques des professeurs, à condition bien entendu qu'elles ne mettent pas en danger l'éducation des élèves ». Or, M. Velan s'est engagé formellement à ne pas faire intervenir ses idées politiques dans son enseignement. On peut lui faire confiance.

MM. Maurice FAVRE et Maurice BOILLOD, rad., interviennent à leur tour pour appuyer l'avis du Dr Kenel, tandis que M. CHERVET, soc., insiste pour que la Commission scolaire tienne compte uniquement de la valeur professionnelle des candidats.

Le vote

Finally, la proposition Kenel est mise au vote et est repoussée par 19 voix contre 8 et 4 abstentions.

L'assemblée se prononce alors sur la candidature de M. Velan. Au vote, sa nomination est acceptée par 21 voix contre 6 et 4 abstentions.

Pour terminer, l'assemblée ratifie à l'unanimité la nomination de Mlle

EXAMINER LA NOMINATION DE MME
Anne-Marie Jaquet en qualité d'insti-
tutrice au Collège du Reymond.